

## BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

### SOMMAIRE

P.1 Météo

P.2 Biodiversité et santé des agrosystèmes

P.4 Maïs

### A RETENIR

#### Maïs :

- Maïs du stade 12 feuilles à floraison femelle.
- Pas de risque pucerons.
- Pyrale : Le pic de vol monovoltin est dépassé sauf dans les zones très tardive.
- Mise en place des pièges chrysomèle : 1ères captures importantes

### Météo

Prévision à 7 jours :

MARDI 01	MERCREDI 02	JEUDI 03	VENDREDI 04	SAMEDI 05	DIMANCHE 06	LUNDI 07
						
20° / 36°	19° / 38°	20° / 31°	17° / 33°	17° / 32°	17° / 25°	15° / 25°
▲ 15 km/h	▼ 15 km/h 60 km/h	▼ 15 km/h	▼ 10 km/h	▲ 10 km/h	▲ 20 km/h 40 km/h	▼ 20 km/h 45 km/h

(Source : Météo France, Tavaux (39), 01/07/2025 à 14h30. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))

**Biodiversité et santé des agrosystèmes**

Toutes les fiches biodiversité et santé des agrosystèmes ainsi que les fiches réglementaires sont disponibles sur le site de la [Chambre régionale de Bourgogne Franche-Comté](http://www.chambre-agriculteurs-bourgogne.com).

**Abeilles & Pollinisateurs**

Les applications de produits phytopharmaceutiques sont régies par un arrêté de 2021, qui remplace celui de 2003, concernant la **"Protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques"**. Cet arrêté ne s'applique pas aux cultures jugées non attractives pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs, dont la liste est publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture. [Télécharger la liste des cultures non attractives pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs.](#)

Pour les produits jugés applicables, l'arrêté précise les plages horaires de pulvérisation, en l'occurrence : deux heures avant, et trois heures après la nuit. [Télécharger la note nationale abeilles et pollinisateurs](#)



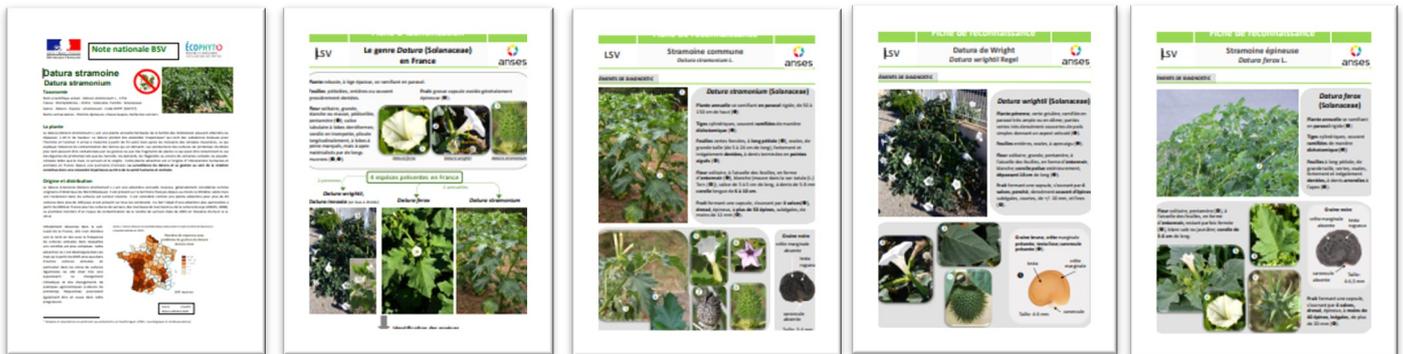
**Biodiversité et santé des agrosystèmes**

Ces notes biodiversité visent à accompagner la démarche agroécologique portée par le bulletin de santé du végétal.



**Datura**

Le **Datura** est une **plante adventice toxique** qui doit être identifiée et gérée à l'échelle de la rotation, notamment en présence de céréales et de cultures légumières. Retrouvez ci-joint la **note nationale** ainsi que des **fiches de reconnaissance plus précises** entre plusieurs espèces de **Datura**, toutes **toxiques ! ICI**





## MAÏS

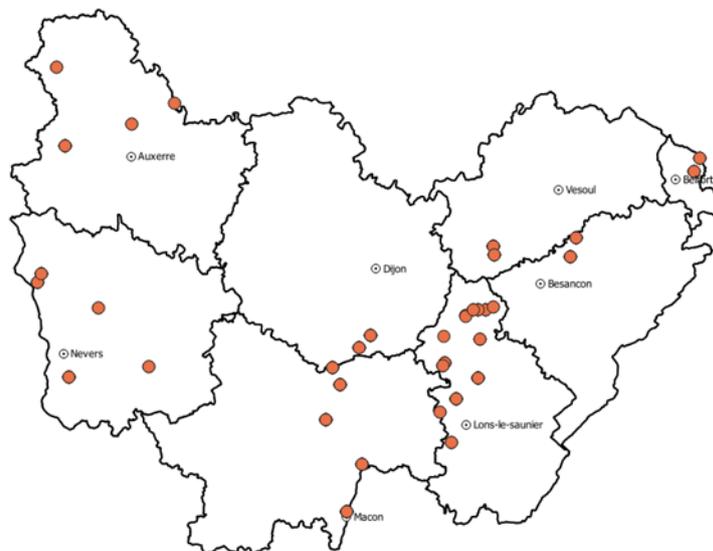
### RESEAU 2024-2025

---



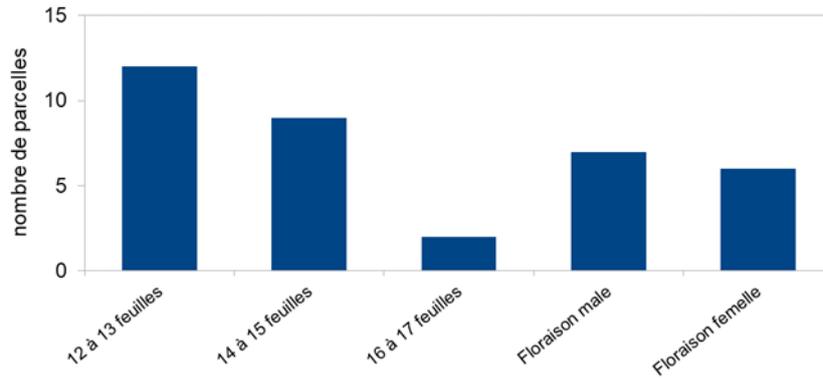
*Le Villars  
stade floraison femelle le 1<sup>er</sup> juillet 2025 - photo CA71*

Les semis du 8 au 15 avril atteignent le stade floraison femelle.  
Cette semaine, le réseau d'observation repose sur 36 parcelles.



*Localisation des parcelles observées le 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet*

Stades du maïs le 30 juin 2025



**Ravageurs**

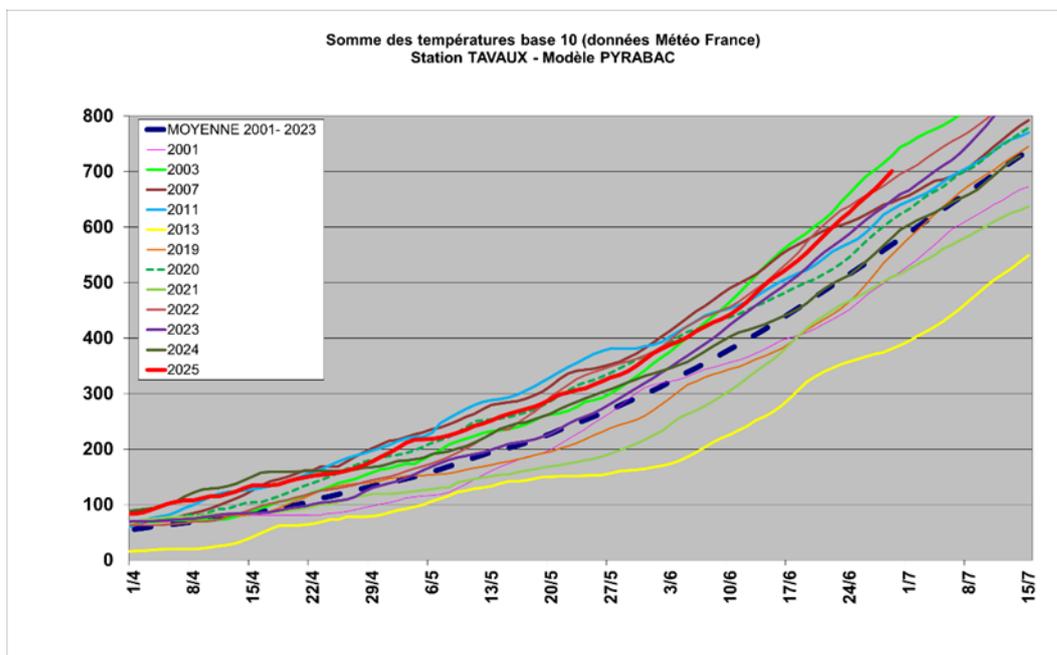
**Pyrales : piègeages en hausse**

2025 est l'année la plus chaude après 2003.

En somme de températures base 10, l'année est en avance de 13 jours par rapport à la moyenne (2001-2024).

Les sommes de température base 10 ° C du 1<sup>er</sup> janvier au 29 juin ont atteint :

- 740 ° C à Mâcon (71)
- 700 ° C à Tavaux (39)
- 640 ° C à Dorans (90)



Les pyrales piégées depuis 4 semaines correspondent à des individus monovoltins.

Peu de nouveau dépôts de pontes sont observés cette semaine.

Cette semaine 56 % des sites piègent des papillons en augmentation par rapport à la semaine dernière.

Commune	Département	Nombre de pyrales adultes piégées						
		19 mai	26 mai	3 juin	10 juin	16 juin	23 juin	30 juin
ARGILLY	Côte d'or		0	0	1	0	2	5
RUFFEY-LÈS-BEAUNE	Côte d'or		6	0	13	7	2	0
CORPEAU	Côte d'or			0	0	2	0	16
LANTHES	Côte d'or				0	0		
POULIGNEY	Doubs					0	0	0
OLLANS	Doubs					0	0	0
VAL-SONNETTE	Jura	27	2	7	3	1	2	0
ROCHEFORT-SUR-NENON	Jura	0		1	2	0	0	5
SANTANS	Jura	0	0	0	0	0	0	3
BRAINANS	Jura		0	0	0	0	0	0
VINCENT-FROIDEVILLE	Jura		0	0	0	0	0	0
CHAÎNÉE-DES-COUPIS	Jura		0	0	3	4	0	13
SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN	Nièvre	0		0			0	
SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN	Nièvre	2		4	23		1	4
MAGNY-COURS	Nièvre	0		0		10	4	10
MONTIGNY-SUR-CANNE	Nièvre			0	2	3	1	12
POUILLY-SUR-LOIRE	Nièvre	0		0	9	3	1	0
PREMERY	Nièvre			0	7	5	17	15
MÂCON	Saône-et-Loire	0	1	0	0	0	0	1
BUXY	Saône-et-Loire		0	0	2	1	5	0
FONTAINES	Saône-et-Loire				0	3	1	0
MONTPONT	Saône-et-Loire			0	0	10	0	
BAUDRIERES	Saône-et-Loire				16	22	6	
GIVRY	Saône-et-Loire				3			
SIMARD	Saône-et-Loire				2	8	2	
VERDUN SUR LE DOUBS	Saône-et-Loire			4	3	0	1	
LE VILLARS	Saône-et-Loire		0	0	2	3	4	5
CHARCENNE	Haute-Saône		2	1	1	0	0	0
CUGNEY	Haute Saône				0	0	0	0
CERRE-LÈS-NOROY	Haute Saône				0	0	0	
POMOY	Haute Saône						0	
VELESMES-ÉCHEVANNE	Haute Saône		0	0		0	0	
FOUCHÈRES	Yonne	0	0	0	0	12		4
ORMOY	Yonne	0	0	0	0	0		
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	Yonne	0	0	1	3	21	24	8
SOUMAINTRAIN	Yonne			0		2		3
ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE	Yonne			26				
Moyenne par piège observé		2,6	0,7	1,6	3,3	3,7	2,4	4,2

Le maximum de larves correspond au pic de vol des adultes observé.  
 Le cycle des pyrales est conditionné principalement par les sommes de températures (base 10 °C). Le pic de vol des individus monovoltins intervient quand 700°C base 10 sont atteint.  
 Ce pic est dépassé dans le sud de la région ou proche dans les zones les plus tardives.

**Lutte contre la pyrale :**

La lutte doit se limiter aux parcelles à risques. (Attaques les années précédentes et observations dans la semaine de pieds avec présence de trous ou sciure sur les feuilles sur plus de 10 % des pieds).

**Sur les parcelles non protégées avec des trichogrammes**, les autres moyens de lutte sont efficaces surtout sur les jeunes chenilles qui se baladent sur le feuillage avant de pénétrer dans la plante. Lorsque les larves ont pénétré dans la plante, il n'existe plus de moyens de lutte efficace.

Avec les 2 types de races (monovoltin et plurivoltin), le positionnement idéal des interventions est du plus en plus difficile à estimer. C'est une affaire de compromis pour intervenir au moment où sont présent le maximum de larves au stade baladeur.



Le risque maximal est sans doute dépassé dans la majorité de la région.  
 Avec les fortes températures observées, il n'y a pas de grandes différences de précocité entre les différents secteurs de production du maïs grain de la région.

**Pucerons**

Pas de risques.

La présence de *Rhopalosiphum padi* n'est noté que sur une parcelle à CUGNEY, mais sur seulement 1 % des plantes.



Le climat de l'année était propice aux pucerons : les observations sur la tour d'Auxerre ont mesuré cette année des piégeages records des 3 pucerons ravageurs du maïs, avec des pics de vol la semaine 23 (2 au 6 juin) pour *Rhopalosiphum padi* et *metopolophium dirhodum* et la semaine 24 (9 au 13 juin) pour *Sitobion avenae*

La présence d'auxiliaires très généralisée (coccinelles, chrysope). a assuré un bon contrôle de ce ravageur.

**Rappel de la nuisibilité des pucerons sur le maïs (variable selon les espèces) :**

RAVAGEURS	PERIODE DE SENSIBILITE	SEUIL INDICATIF DE NUISIBILITE
<b>Pucerons Metopolophium</b>	3 à 10 feuilles.	5 pucerons / plante avant 3-4 feuilles. 10 pucerons / plante entre 4 et 6 feuilles. 20 à 50 pucerons / plante entre 6 et 8 feuilles. 100 pucerons/ plante après 8-10 feuilles.
<b>Pucerons Sitobion</b>	3 à 10 feuilles. Début juillet/début août	500 pucerons / plante (avec de nombreux ailés) Intervenir avant la sortie des soies s'il y a présence de miellat sur les feuilles au-dessus du futur épi
<b>Pucerons Rhopalosiphum</b>	Début Juillet / début Août	- Si quelques panicules colonisées : suivre l'évolution - Si développement population, si absence d'auxiliaires, traiter si 5% des panicules portent des colonies

Identifier les différents pucerons présents sur maïs :

***METOPOLOPHIUM DIRHODUM***  
(PUCERONS VERTS)



**Taille :** environ 2 mm.  
**Couleur :** Vert pâle avec ligne vert foncé sur le dos.  
Cornicules et antennes claires.

***SITOBION AVENAE***



**Taille :** environ 2 mm.  
**Couleur :** variable (vert foncé, brun ou rose jaunâtre).  
Cornicules et antennes noires.

***RHOPALOSIPHUM PADI***



**Taille :** environ 2 mm.  
**Forme :** globuleuse.  
**Couleur :** Vert très foncé, presque noir avec une zone rougeâtre foncée à l'arrière de l'abdomen.

## Chrysomèles

Le réseau de piégeage de la chrysomèle du maïs a commencé à se mettre la semaine dernière sur des parcelles en monoculture de maïs.

Des piégeages ont été observés avec déjà un nombre important d'individus sur tous les sites de la Côte d'or du Jura et de la Haute-Saône.

Habituellement les premières captures sont réalisées la deuxième quinzaine de juillet. Comme en 2022 et 2023, une présence importante est notée dès le début juillet.

Les populations sont en cours d'installation. Il n'y a pas de risque à court terme. Pour éviter cette progression, il est recommandé de couper la monoculture, une année sur 4. Aucun moyen de lutte n'est efficace à ce stade, seule la rotation des cultures assure un contrôle de la progression de la chrysomèle.



*Chrysomèle du maïs  
(adulte)  
Photo CA71*



*Piège à Chrysomèle du  
maïs (adulte)  
Photo CA71*

Commune	Département	Nombre de chrysomèles piégées le 30 juin 2025
RUFFEY-LÈS-BEAUNE	Côte d'or	1
CORPEAU	Côte d'or	1
ARGILLY	Côte d'or	1
ORCHAMPS	Jura	3
VAL-SONNETTE	Jura	27
BLETTERANS	Jura	34
ÉTREPIGNEY	Jura	36
RANCHOT	Jura	49
LAVANS-LÈS-DOLE	Jura	185
QUITTEUR	Haute-Saône	10

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDIS ETS BRESSON - ARVALIS - AXEREAAL - CA 21 - CA 25-90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - YNOVAE - SENOGRAIN - SEINE YONNE - COOP BOURGOGNE DU SUD - DIJON CEREALES - EPLEFPA VESOUL - FREDON BOURGOGNE - GIROUX SAS - INTERVAL - MINOTERIE GAY - MOULIN JACQUOT - SARL PATRICK LEGUY - SOUFFLET AGRICULTURE - TERRE COMTOISE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.